



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/312/Corr.1
26 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 71 c) de l'ordre du jour
provisoire

DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET : TRANSPARENCE
DANS LE DOMAINE DES ARMEMENTS

Registre des armes classiques

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Les Missions permanentes du Mexique et du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies ont demandé que le texte de leurs réponses respectives soit modifié comme suit :

- a) Page 40 (Importations, Mexique)

Remplacer le tableau qui y figure par le tableau ci-joint;

- b) Page 44 (Importations, Pérou)

Le terme qui apparaît dans la colonne B, État(s) exportateur(s), correspondant à la catégorie II, véhicules blindés de combat, doit se lire "Suisse".

MEXIQUE

IMPORTATIONS

Pays déclarant : Mexique

Original : espagnol

Informations générales fournies : oui

Année civile : 1996

Date de présentation : 1er mai 1997

A	B	C	D	E	OBSERVATIONS
CATÉGORIE (I à VII)	ÉTAT(S) EXPORTATEUR(S)	NOMBRE DE PIÈCES	ÉTAT D'ORIGINE (autre que l'exportateur)	LIEU INTERMÉDIAIRE (le cas échéant)	DESCRIPTION DE LA PIÈCE
II. Véhicules blindés de combat	Belgique	5	France		AMX-13 (lourd) ^a
V. Hélicoptères d'attaque	États-Unis d'Amérique	20	États-Unis d'Amérique		Hélicoptère UH-1H ^b
		18			Hélicoptère BELL 206 ^c

^a La livraison a eu lieu en 1996. Cependant, l'achat a été effectué au moyen de fonds inscrits au budget de 1995, ce qui explique que l'importation des véhicules ait été mentionnée dans le rapport pour 1995.

^b Les hélicoptères UH-1H ont été transférés par le Gouvernement des États-Unis et non importés par le Mexique. Il a été convenu qu'ils serviront exclusivement à la lutte contre le trafic de drogues, à l'aide d'urgence aux populations civiles et au soutien aux activités communautaires.

^c Les hélicoptères BELL 206 ont été transférés au Secrétariat à la défense nationale par les Services du Procureur général de la République (Procuraduría General de la República).